COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Juin 2022

SYNTHÈSE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SYTRAL MOBILITÉS DU JEUDI 30 JUIN 2022

Création et approbation du projet de statuts d'une Société Publique Locale (SPL) intervenant dans les domaines du stationnement, de la mobilité, des transports, de la voirie et de l'espace public

SYTRAL Mobilités, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon, mais aussi l'ensemble des communes du territoire, partagent un même objectif stratégique et primordial : accélérer les transitions en cours en faveur de comportements de mobilité moins émetteurs de gaz à effet de serre, moins polluants, moins bruyants, moins consommateurs d'espace, moins accidentogènes et de ce fait moins dépendants de la voiture individuelle.

Cependant le fractionnement des compétences entre les acteurs publics en matière de mobilités et de stationnement reste un frein au développement conjoint des différentes solutions de transport et autres services à la mobilité. Il ne facilite pas les pratiques quotidiennes des usagers combinant plusieurs solutions de déplacement, supports billettiques et/ou offres de services.

Quel est l'objectif de cette SPL ? Dans un premier temps il s'agira d'exploiter et de développer ensemble des services à la mobilité qui gagnent en cohérence lorsqu'ils sont réunis : stationnement voiture et vélo (en ouvrage, en P+R, sur voirie…), autopartage en station, conseil en mobilité.

L'outil est évolutif et permet dans le temps l'intégration d'autres collectivités et d'autres activités.

Ce jeudi 30 juin, les élus de SYTRAL Mobilités ont ainsi voté la création d'une Société Publique Locale (SPL) appelée Société Publique Lyonnaise de Mobilités (SPLM). Le conseil d'administration sera composé de 7 membres, dont 2 représentants de SYTRAL Mobilités désignés ce jour : **Bruno BERNARD et Jean-Charles KOHLHAAS.**

CONTACTS PRESSE :
Julie GAUDE - gaude@sytral.fr / 06 74 92 92 90
Lodoïska DE GOUVION SAINT-CYR - gouvion@sytral.fr / 06 71 18 32 66

Dans un premier temps, il est prévu que la Métropole de Lyon, SYTRAL Mobilités et la Ville de Lyon confient plusieurs compétences à cette nouvelle structure :

Métropole de Lyon :

- les dispositifs de conseil en mobilité et d'accompagnement au changement des pratiques pour accompagner la montée en puissance de la ZFE ;
- la gestion, l'exploitation et la maintenance de 15 parcs métropolitains de stationnement en ouvrage dont les contrats de gestion arrivent à échéance à compter du 1er janvier 2024 et qui représentent plus de 8.000 places voitures et vélos sur des secteurs particulièrement stratégiques (Presqu'ile et Gare Part Dieu) ;
- la gestion, l'exploitation et la maintenance des parkings relais de gares TER et d'aires de covoiturage ;
- le déploiement opérationnel d'une offre de stationnement sécurisée pour les vélos conformément aux objectifs du plan d'actions stationnement vélo délibéré le 24 janvier 2022 ;
- le déploiement à large échelle d'un dispositif d'autopartage en stations en lien avec l'amplification de la ZFE ;

Ville de Lyon

- les activités d'exploitation du stationnement payant sur voirie (collecte, régie de recettes, maintenance des horodateurs, accueil du public…)

SYTRAL Mobilités :

- la gestion de ses parcs-relais

En parallèle, les 3 acteurs publics engageront une réflexion sur d'autres activités qui pourraient être confiées ultérieurement à la SPLM dans le champ des services à la mobilité.

Adaptation de l'offre des réseaux TCL, Cars du Rhône et Libellule

La commission d'adaptation de l'offre de SYTRAL Mobilités se réunit chaque année afin d'apporter les ajustements nécessaires et pour répondre au mieux à l'évolution des besoins des territoires en matière de déplacements, en lien avec ses délégataires et les élus des communes concernées.

Depuis le 1er janvier 2022, SYTRAL Mobilités est l'autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais regroupant la Métropole de Lyon, les communautés d'agglomération de Villefranche Beaujolais Saône et de l'Ouest Rhodanien, ainsi que les Communautés de communes de l'Est Lyonnais, du Pays de l'Ozon, de la Vallée du Garon, des Vallons du Lyonnais, du Pays Mornantais, des Monts du Lyonnais, du Pays de l'Arbresle, de Beaujolais Pierres Dorées, et de Saône Beaujolais.

Afin d'avoir une meilleure lisibilité de l'offre tous réseaux confondus (TCL, Cars du Rhône, Libellule), l'ensemble du Département du Rhône est découpé en 5 grands territoires : Métropole, Nord, Sud, Est, Ouest.

« SYTRAL Mobilités engage aujourd'hui près d'1 million d'euros afin d'offrir aux usagers de l'ensemble des territoires lyonnais plus de lisibilité, de fréquence et de performance», déclare Bruno Bernard.

CONTACTS PRESSE :
Julie GAUDE - gaude@sytral.fr / 06 74 92 92 90
Lodoïska DE GOUVION SAINT-CYR - gouvion@sytral.fr / 06 71 18 32 66

Les principales adaptations portent sur le réseau des Cars du Rhône. L'offre de certaines lignes régulières est renforcée et certaines lignes scolaires sont réorganisées afin d'apporter aux usagers plus de performance et de fréquence sur certains axes ciblés, mais aussi de mieux mailler le territoire avec une desserte plus fine répondant à des besoins identifiés.

Des adaptations d'offre sont également opérées sur certaines lignes des réseaux TCL et Libellule, poursuivant ces mêmes objectifs de lisibilité et de desserte fine.

Le réseau TCL

Sur le réseau TCL, la ligne 1EX reliant Colombier Saugnieu Les Salines à Grange Blanche verra son offre significativement renforcée courant 2023, afin de mieux répondre aux déplacements des actifs. Ainsi la ligne bénéficiera d'une fréquence :

- à 10 minutes en heure de pointe (au lieu de 20 minutes actuellement)
- à 20 minutes environ en heure creuse

La ligne 62 reliant la Gare de Vénissieux à Mions dessert de nombreux collèges mais aussi la ZAC Berliet et le nouveau programme immobilier Urban East à Saint-Priest qui va générer à terme près de 3100 emplois. Afin d'accompagner ce développement, des renforts d'offre sont déployés.
Ainsi la fréquence de la ligne passera à 12 minutes aux heures de pointe au lieu de 15 minutes actuellement. Ce renfort nécessite la mise en ligne de deux véhicules supplémentaires en heure de pointe matin et un en heure de pointe soir.

Le réseau des Cars du Rhône

Création d'une nouvelle ligne entre Savigny et l'Arbresle : la ligne 285

A compter du 8 juillet, une nouvelle ligne régulière, la ligne 285, est créée entre Savigny, Sain-Bel et l'Arbresle, les jours de semaine et le samedi. Elle desservira les centre-bourgs de L'Arbresle et de Savigny, (gare de L'Arbresle, ZI de la Ponchonnière, ZA Les Martinets) et Sain Bel (centre aquatique, le lycée G. Tillion).

La ligne 285 proposera:

- en semaine : 10 services par jour du lundi au vendredi toute l'année de 7h23 à 18h36
- le samedi : 6 services par jour le samedi toute l'année de 9h40 à 17h45

Des renforts d'offres conséquents sur les 2 lignes les plus fréquentées du réseau des Cars du Rhône

La ligne 2EX reliant Chazelles à Lyon Gorge de Loup voit sa fréquence renforcée à partir du 1er septembre avec :

- En semaine : un car toutes les 20 minutes en heures de pointe et un car toutes les heures entre 5h30 et 21h40 en heures creuse
- Le samedi : un car toutes les heures entre 6h et 20h dans chaque sens
- Le dimanche : une amplitude horaire de 9h à 20h, avec un car toutes les heures entre 15h et 20h dans le sens Chazelles vers Lyon

La ligne 118 reliant Belleville à Lyon Gare de Vaise via Villefranche-sur-Saône va connaître des adaptations afin de renforcer l'offre et l'amplitude des services en semaine, les week-ends et en période estivale.

Ainsi, des adaptations d'horaires et des ajouts de services sont prévus dès le 22 août 2022 :

- 6 nouveaux services par jour en semaine, en heure de pointe et en heure creuse

CONTACTS PRESSE :
Julie GAUDE - gaude@sytral.fr / 06 74 92 92 90
Lodoïska DE GOUVION SAINT-CYR - gouvion@sytral.fr / 06 71 18 32 66

- 2 nouveaux services le samedi et en période estivale
- 2 nouveaux services le dimanche et jours fériés

Afin d'améliorer la ponctualité et le temps de parcours de la ligne, l'itinéraire dans Belleville et Villefranche est modifié

Renfort de la desserte des communes du Sud-Ouest du département

Afin de favoriser l'interconnexion aux lignes fortes du réseau TCL, et pour améliorer les connexions au pôle d'échanges multimodal d'Oullins, l'offre est adaptée sur certaines lignes du réseau des Cars du Rhône.
« Ces premières mesures préfigurent l'importante restructuration du réseau bus liée à la future mise en service du prolongement de la ligne B à Saint-Genis-Laval Hôpital Lyon Sud », déclare Bruno Bernard.

A compter du 1er septembre, les services proposés sur la ligne 121 (navette de Brignais) seront répartis sur 3 autres lignes régulières du réseau des Cars du Rhône qui voient leurs trajets prolongés jusqu'à Oullins (métro B) ou vers d'autres communes (Givors, Mornant…) :

- 3 nouveaux services en matinée sur la ligne 114 reliant Mornant à Oullins
- 2 nouveaux services l'après-midi sur la ligne 119 reliant Millery à Oullins
- 2 nouveaux services sur la ligne 120 reliant Givors à Lyon Perrache

Certains services de la ligne 121 utilisés en majorité par des scolaires sont quant à eux transférés sur la ligne scolaire 780 reliant Montagny à Oullins, en passant par le lycée Descartes à St Genis Laval.

La ligne 145 reliant Rive-de-Gier à Oullins voit son offre renforcée en heures creuses jusqu'au métro B à Oullins avec l'ajout d'un service le matin desservant les communes d'Orliénas et SOucieu-en-Jarrest. Les horaires sont harmonisés pendant les périodes scolaires et les vacances scolaires.

Vers une harmonisation des horaires pour plus de lisibilité

« Dans le cadre de la feuille de route que nous nous sommes fixés au sein de SYTRAL Mobilités, le réseau des Cars du Rhône connaîtra, à partir de septembre 2023, une réorganisation de son offre de service. Des lignes de cars « express » seront progressivement mises en place pour offrir plus de performance et de fréquence sur certains axes ciblés », déclare Bruno Bernard.

Un travail d'harmonisation de l'offre de transports est d'ores et déjà engagé pour apporter plus de lisibilité et de performance au réseau. C'est pourquoi certaines lignes régulières connaissent dès à présent des renforts d'offre et des adaptations d'horaires.

La ligne 111 reliant Vénissieux à Vienne voit son offre renforcée avec :

- 2 nouveaux services par jour, du lundi au vendredi, en période scolaire
- 6 nouveaux services en période de vacances scolaires

La ligne 113 reliant Vénissieux à Givors voit son offre uniformisée en semaine (y compris le mercredi après-midi). Par ailleurs, afin de garantir la ponctualité de la ligne au regard des conditions de circulation observées dans Givors le matin, les horaires seront adaptés en direction de Vénissieux.

Amélioration des interconnexions avec le réseau TER

Favoriser l'intermodalité est un enjeu fort pour SYTRAL Mobilités. C'est pourquoi il apparaît nécessaire d'améliorer les interconnexions avec d'autres modes actifs, tels que le réseau TER.

CONTACTS PRESSE :
Julie GAUDE - gaude@sytral.fr / 06 74 92 92 90
Lodoïska DE GOUVION SAINT-CYR - gouvion@sytral.fr / 06 71 18 32 66

Ainsi la ligne 236 reliant Deux-Grosnes à Villefranche proposera 4 nouveaux services par jour le week-end, là où la ligne ne fonctionnait qu'en semaine. Cette nouvelle offre permettra aux usagers de rejoindre Villefranche ou Lyon, via une correspondance avec le TER en gare de Villefranche le samedi et le dimanche pendant toute l'année.

La ligne 235 reliant Beaujeau à Belleville va connaître des adaptations d'horaires dans le but d'améliorer les correspondances avec le réseau TER en gare de Belleville.
Les horaires des 17 services sont ajustés et prennent en considération les besoins de desserte des établissements scolaires de Belleville. Un nouveau service est ajouté en fin de journée au départ de Beaujeu.

Ligne de tramway 10 – Gare de Vénissieux <> Gerland
Approbation du dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et du dossier d'enquête parcellaire

Le projet T10, qui permettra de relier le pôle d'échanges multimodal de Vénissieux à Gerland (Lyon 7) tout en desservant le centre-ville de Saint-Fons, a fait l'objet d'une concertation préalable qui s'est déroulée entre le 23 août et le 23 octobre 2022. Les élus de SYTRAL Mobilités ont approuvé le bilan de la concertation et le tracé définitif le 10 décembre dernier.

Actuellement en phase de concertation continue, le projet T10 connaît une nouvelle étape décisive : **l'approbation ce jour par les élus de SYTRAL Mobilités du dossier d'enquête publique préalable, en vue de l'ouverture d'une enquête publique qui devrait confirmer la Déclaration d'Utilité Publique du projet (DUP).**

Ce dossier permettra d'informer le grand public du projet définitif, de ses impacts sur l'environnement et des engagements du SYTRAL en matière d'évitement, de réduction et de compensation ainsi que les mesures d'accompagnement et de suivi déployés pour la bonne mise en œuvre du projet.

Par ailleurs, compte-tenu de l'avancement des études, des évolutions de périmètre d'opération (à savoir le prolongement de T10 jusqu'à la Halle Tony Garnier et l'intégration de la requalification de l'avenue Tony Garnier), et au regard des emprises foncières à acquérir par le SYTRAL, l'enveloppe budgétaire est réévaluée à un montant de 295 M€.

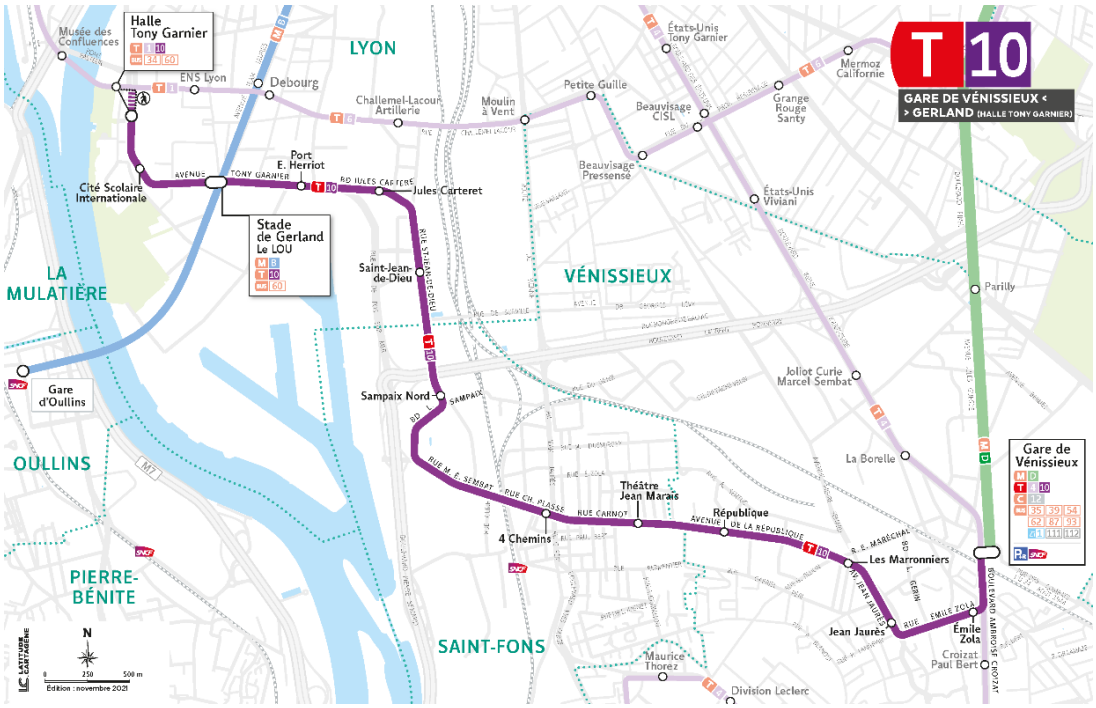

CONTACTS PRESSE :
Julie GAUDE - gaude@sytral.fr / 06 74 92 92 90
Lodoïska DE GOUVION SAINT-CYR - gouvion@sytral.fr / 06 71 18 32 66